

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:**

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Étape du cycle de vie**

C/PW Utilisation par les consommateurs / Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Catégorie du produit

PC0 Autre

Catégorie du procédé

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC10a / ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet

Catégorie de l'article

AC0 Autre

Emploi de la substance / de la préparation

Étanchement pour jointures - Produit pour une utilisation industrielle, professionnelle et privée pour un traitement d'édifices. Veuillez renoncer à toute autre application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

RÖFIX d.o.o.
Pojatno, Lusci 3
10294 D. Pušća
Croatie

Tel. +385 (0)1 33 40 300
Fax +385 (0)1 33 92 556
office.pojatno@roefix.com
roefix.com

Service chargé des renseignements:

Section sécurité du produit (ouverture de l'usine en journée 8:00 - 16:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information sur les poisons ORFILA (INRS): +33/(0)1 45 42 59 59
Numéro d'appel d'aide européen: 112

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Néant

Pictogrammes de danger

Néant

Mention d'avertissement

Néant

Mentions de danger

Néant

Conseils de prudence

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one, Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

Pour ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 REACH: ¹	Du dioxyde de silicium (< 1% RCS) Consistant en: 14808-60-7 Quartz (SiO ₂); 14464-46-1 Cristobalite; 15468-32-3 Tridymite Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25 - 50%
---	--	----------

(Suite page 3)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 2)

CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 REACH: 01-2120764690-50	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,0015 %	< 0,0015%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 911-418-6 Numéro index:... 613-167-00-5 REACH: 01-2120764691-48	Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,0015 %	≥ 0,00025 - < 0,0015%

D'autres composants (>20%):

Polymer REACH: ¹	Acrylat copolymère	25 - 50%
--------------------------------	--------------------	----------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

¹ Non soumis à enregistrement conformément à l' CE 1907/2006 L'annexe V (point 7) ou Articles 2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours



Premiers secours

Remarques générales:

Pour les premiers sauveteurs, il n'y a pas besoin d'équipement de protection individuel et spécifique.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau chaude. En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux, sinon par l'effet de frottement des dégâts supplémentaires à l'œil peuvent apparaître. Enlever les lentilles de contact et rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Si c'est possible, utiliser une solution isotonique (0,9% NaCl). Consulter toujours un médecin du travail ou un oculiste.

(Suite page 4)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 3)

Après ingestion:

Ne pas contraindre la personne à vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin ou la centrale téléphonique en cas d'intoxication.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets sont décrits dans les paragraphes 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si on va chez le médecin, on devrait avoir cette fiche de données de sécurité avec soi.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est requise. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les indications de la limitation d'exposition, et mettre un équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(Suite page 5)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 4)

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Durée de conservation minimale:

Stockage à une température (+5°C et jusqu'à +25°C): Voir les indications sur le bidon.

Classe de stockage: 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

14808-60-7 Du dioxyde de silicium (< 1% RCS)

VLEP (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
BOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,1* mg/m ³ *respirable fraction

DNEL

2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

Oral	Effet à long terme	0,027 mg/kg bw/d (Consomateur)
	Effet à court terme	0,053 mg/kg bw/d (Consomateur)
Inhalatoire	Locale - Effet à long terme	0,021 mg/m ³ (Consomateur)
		0,021 mg/m ³ (Travailleur)
	Local - Effet à court terme	0,34 mg/m ³ (Consomateur)
		0,34 mg/m ³ (Travailleur)

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

Oral	Effet à long terme	0,09 mg/kg bw/d (Consomateur)
	Effet à court terme	0,11 mg/kg bw/d (Consomateur)
Inhalatoire	Locale - Effet à long terme	0,02 mg/m ³ (Consomateur)
		0,02 mg/m ³ (Travailleur)
	Local - Effet à court terme	0,04 mg/m ³ (Consomateur)
		0,04 mg/m ³ (Travailleur)

(Suite page 6)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 5)

PNEC**2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one**

Eau douce	0,00339 mg/l (non spécifié)
Sol	0,047 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,00339 mg/kg (non spécifié)
Station d'épuration	0,23 mg/l (non spécifié)

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

Eau douce	0,00339 mg/l (non spécifié)
Eau de mer	0,00339 mg/l (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,027 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,027 mg/kg (non spécifié)
Station d'épuration	0,23 mg/l (non spécifié)

A - La fraction qui peut pénétrer dans les alvéoles E - La fraction respirable (DIN EN 481)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Protection des yeux/du visage

En cas de développement de poussière ou de danger d'éclaboussure, utiliser des lunettes de protection fermées selon EN 166

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(Suite page 7)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 6)

Mesures de gestion des risques:

Une instruction au collaborateur qui explique comment porter correctement les EPI est nécessaire pour assurer l'efficacité de la protection.

8.2.2. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne se répande dans la nature. Utiliser les restes ou les éliminer dans les règles de l'art.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales**

État physique	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non pertinent pour la sécurité
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non analysable (décomposition)
Inflammabilité	Difficilement inflammable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Décomposition auto-accélérée:	
pH	Non applicable
	Solution saturée dans l'eau
Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	> 50.000 mPas
Solubilité	
L'eau:	Pas ou peu miscible
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,8 g/cm ³
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
Température d'inflammation:	> 400 °C
Propriétés comburantes:	Néant
Propriétés explosives:	Non déterminé
Classed'explosion de poussière:	
Teneur en solvants:	
VOC sans eau (CE):	0,00 g/l
VOC avec de l'eau (CE):	0,00 g/l
VOC avec de l'eau (CE):	0,00 %
Teneur en substances solides:	100,0 %

(Suite page 8)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 7)

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Néant
Gaz inflammables	Néant
Aérosols	Néant
Gaz comburants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Matières solides inflammables	Néant
Substances et mélanges autoréactifs	Néant
Liquides pyrophoriques	Néant
Matières solides pyrophoriques	Néant
Matières et mélanges auto-échauffants	Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant
Liquides comburants	Néant
Matières solides comburantes	Néant
Peroxydes organiques	Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant
Explosibles désensibilisés	Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable aussi longtemps qu'il est stocké dans les règles de l'art et dans un endroit sec.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Indications complémentaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(Suite page 9)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Acrylat copolymère

Oral	LD ₅₀	> 5.000 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 5.000 mg/kg (Les rats)

14808-60-7 Du dioxyde de silicium (< 1% RCS)

Oral	LD ₅₀	> 5.000 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 5.000 mg/kg (Les rats)

2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

Oral	LD ₅₀	232 - 249 mg/kg (Les rats) (OECD 401)
Dermique	LD ₅₀	242 mg/kg (Les rats) (OECD 402)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	0,05 mg/l (ATE)
	LC ₅₀ (4h)	0,11 mg/l (Les rats) (OECD 403)

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

Oral	LD ₅₀	64 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	87,12 mg/kg (Les lapins)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	0,5 mg/l (ATE)

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

14808-60-7 Du dioxyde de silicium (< 1% RCS)

Effet d'irritation de la peau	OECD 404 (skin)	(Les lapins) not irritant
Effet d'irritation des yeux	OECD 405 (eye)	(Les lapins) not irritant
Sensibilisation	OECD 429 (LLNA)	(Souris) not sensitizing

2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

Oral	OECD 408 (Repeated dose oral toxicity 90d)	19 mg/kg bw/day (Les rats)
Effet d'irritation de la peau	OECD 404 (skin)	(Les lapins) corrosive
Sensibilisation	OECD 406 (sensitization)	(Cochon d'inde) sensitizing

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

Sensibilisation	OECD 406 (sensitization)	(Cochon d'inde) (OECD 406) sensitising
-----------------	--------------------------	---

(Suite page 10)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 9)

De la peau:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation:En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les expériences pratiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les remarques générales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:**

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

LC ₅₀ (96h Eau de mer)	2,98 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)
LC ₅₀ (96h Eau douce)	0,934 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)
LC ₅₀	4,77 mg/l (Poisson) (OECD 203)
EC ₁₀	0,044 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna) (OECD 211)
	4,93 mg/l (Poisson)
EC ₅₀	41 mg/l (Boue d'épuration activée) (OECD 209)
	0,103 mg/l (Algue - pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC ₅₀ (16h)	2,3 mg/l (Pseudomonas putida)

(Suite page 11)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 10)

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

LC ₅₀ (96h)	0,19 mg/l (Truite arc-en-ciel - oncorhynchus mykiss)
EC ₅₀	7,9 mg/kg (Les microorganismes de la boue activée)
EC ₅₀ (48h)	0,12 mg/l (Puce d'eau - daphnia)
	0,0052 mg/l (Skeletonema costatum) (OECD 201) RAC Opinion
EC ₅₀ (72h)	0,048 mg/l (Algue - pseudokirchneriella subcapitata)
	0,072 mg/l (Algue - algae chlorella vulgaris)
EC ₅₀ (96h)	0,22 mg/l (Truite arc-en-ciel - oncorhynchus mykiss)
NOEC (72h)	0,0012 mg/l (pik) (OECD 201)
NOEC (48h)	0,00064 mg/l (Skeletonema costatum) (OECD 201) RAC Opinion
NOEC (21d)	0,004 mg/kg (Puce d'eau - daphnia magma) (OECD 211)
NOEC (28d)	0,098 mg/l (Truite arc-en-ciel - oncorhynchus mykiss) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est, conformément à la stabilité désirée, difficilement biodégradable.

Degré d'élimination:

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

OECD 301 D Closed-Bottle-Test	> 60 % (Les microorganismes de la boue activée) (OECD 301 D) Oxygen depletion - readily biodegradable; S 200
OECD 308 Simulation Biodegradation	1,82 - 1,92 d (Les sédiments) (OECD 308) CIT; S 617

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

Log Kow	0,75 (n-Octanol / Eau) (OECD 107) S 5
Bioconcentration factor (BCF)	3,6 (Calculé) EPIWIN; S 1177

12.4 Mobilité dans le sol

Peu soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Littérature

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite page 12)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 11)

Effets écotoxiques:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les stations d'épuration:**2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one**

EC ₂₀ (3h)	2,8 mg/l (Les microorganismes de la boue activée) (DIN 38412-3 TTC-Test)
-----------------------	--

55965-84-9 Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)

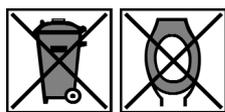
EC ₂₀ (3h)	0,97 mg/l (Les microorganismes de la boue activée) (OECD 209)
OECD 302 B Zahn Wellens Test	100 % (Les microorganismes de la boue activée) (OECD 302 B) Substance removal (HPLC), completely eliminated by biodegradation; S 2387
OECD 303 A Activated Sludge Units	> 80 % (Les microorganismes de la boue activée) (OECD 303 A) active ingredient - rapid biodegradable; bridging S 199

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 02	Emballages en matières plastiques

15 01 02 pour des emballages libres de restes

13.2 Emballages non nettoyés**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Seuls les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

FR

(Suite page 13)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 12)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

"Règlement type" de l'ONU: Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Directive (UE) 2012/18

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Agents biocides (98/8/EG):

Données se basant sur la recette de fabrication et sur les informations des matières premières de la part des fournisseurs.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,003%
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one	< 0,0015%
Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1)	≥ 0,00025 - < 0,0015%

Classification selon 2004/42/EG:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): Peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

·Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les

(Suite page 14)

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 13)

restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

·Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

·Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

·Règlement (CE) No. 1013/2006 concernant les transferts de déchets

·Règles techniques pour les substances dangereuses 900 - Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900, Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les raisons du changement:

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Phrases importantes:

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:

Section sécurité du produit (+43/(0)5522-41646-0 / klaus.ritter@fixit-gruppe.com)

Contact:

Dr. Klaus Ritter

Date de la version précédente: 28.01.2021

Numéro de la version précédente: 27

Abréviations et acronymes:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (maximum concentration of a chemical substance in the workplace, Austria/Germany)

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic properties

vPvB: very persistent, bioaccumulative properties

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(Suite page 15)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Date d'impression : 30.01.2021

Numéro de version: 28

Révision: 30.01.2021

AJ-Z 920 Elastische ACRYL Fugenmasse

(Suite de la page 14)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Plus d'informations:

Les données contenues dans ces feuilles de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sont pas une garantie des caractéristiques du produit. Les lois existantes, règles et prescriptions, même celles qui ne sont pas mentionnées dans ces feuilles doivent être respectées par le destinataire de nos produits et cela sous sa propre responsabilité.